

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 2
Absents avec procuration : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal
D.C.M : N°8-8
Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

L'an deux mille vingt-quatre et le douze septembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Mme GERARD, MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, AGUILA.

Absentes excusées :
Mme AIMONE-CAT (Procuration Mme GERARD)
Mme SANDY (Procuration Mme AGUILA)

Monsieur RAMEAU a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après.

Le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Mission locale)

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale de la Haute-Garonne et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de SEPT mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 01/09/2024 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

.../...

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de SEPT Mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **16 septembre 2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 Septembre 2024

Le Maire,

Christian SANS

